



# Tribune libre

## Expression de l'opposition

*La Tribune Libre est un espace réservé à l'expression de l'opposition selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et soumis au respect de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse dans sa version consolidée du 19 novembre 2008. Les modalités d'attribution de cet espace sont fixées par le règlement intérieur approuvé par le conseil municipal le 1<sup>er</sup> octobre 2020. La répartition de cet espace d'expression politique est faite à la proportionnelle du nombre de conseillers municipaux d'opposition, soit 150 signes par élu. Ainsi, le groupe « Territoires et Moissac Solidaires », composé de six conseillers municipaux, dispose d'un espace de 900 signes.*

*NB : la rédaction précise que la tribune est publiée telle qu'elle nous a été transmise.*

### **Préservons le tissu local**

Une ville n'existe que si ses habitants s'y promènent, s'y arrêtent pour échanger, pour se cultiver et y consomment. Aujourd'hui c'est difficile mais il faut que demain ce soit à nouveau possible. La préservation des commerces, en particulier ceux du centre-ville, et d'une offre culturelle donnant envie de fréquenter la ville doit être une priorité à la fin de l'épisode épidémique. Pour cela la mairie et l'intercommunalité doivent agir.

Nous proposons qu'un dispositif de bons d'achat soit mis en place. Chaque habitant pourrait bénéficier, pour un maximum de 50 euros, d'une somme équivalente, donnée par les collectivités, à celle qu'il investirait dans l'achat d'un bon à dépenser dans les commerces de proximité ou dans l'offre culturelle. Ce dispositif soutiendrait la consommation en la réservant aux acteurs locaux. C'est à ce prix que notre commune survivra.

**Estelle Hemmami**

*Présidente du groupe « Territoires et Moissac Solidaires »*